



### PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

#### 4 - Annexes

##### 4C - Documents d'information


4C2 - Plan d'information des périmètres liés à l'environnement (1/4)

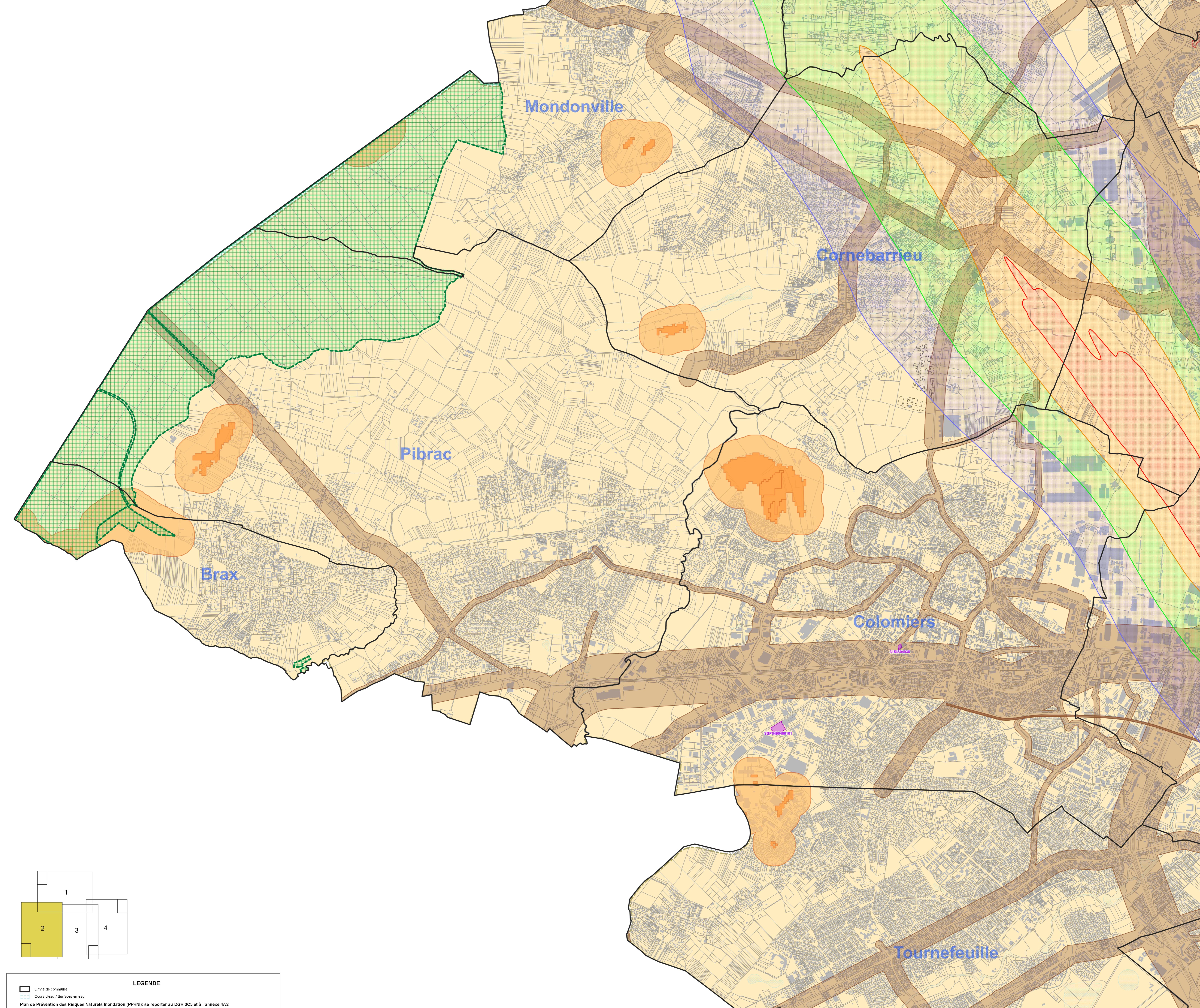


toulouse  
métropole

#### LEGENDE

Ligne de commune
Cours d'eau / Surfaces en eau
Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRN) : se reporter au DGR 3C5 et à l'annexe 4A2
Plan de Prévention des Risques Naturels Sécheresse (PPRS) (Annexe 4A2)
Plan de Prévention Movements de Terrain (PPRNM) (Annexe 4A2)
Plan de Prévention Movements de Terrain (PPRNM) (Annexe 4A2)
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PRT) (Annexe 4A2)
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PRT) (Annexe 4A2)
Bois ou forêts relevant du régime forestier
Envolée
Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (Annexe 4C3)
Zone A
Zone B
Zone C
Zone D
Classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres (Annexe 4C4)
Zone d'application pour les infrastructures routières
Zone d'application pour les infrastructures ferroviaires
Zones de surveillance sanitaire : lignes d'isoconcentration en plomb (analyse 2021) (Annexe 4C5)
Seuil d'intervention (300 mg/kg sdi)
Seuil de vigilance (100 mg/kg sdi)
Obligation Légale de Débroussaillage (Annexe 4C6)
Secteur d'alea fort à très fort
Zone située à moins de 200 m des secteurs d'alea fort ou très fort
Secteur d'Information des Sols (Annexe 4C7)
Zone d'application
Conditions d'application des zones établies en application de dispositions indépendantes du PLUi-H. Leur précision et leur exhaustivité ne peuvent être garanties par Toulouse Métropole. Pour toute thématique, il convient de se référer aux secteurs d'application et aux mesures prescrites par l'autorité compétente.
Origine DGRP Cadastre © Droits de l'Estat réservés © 2022



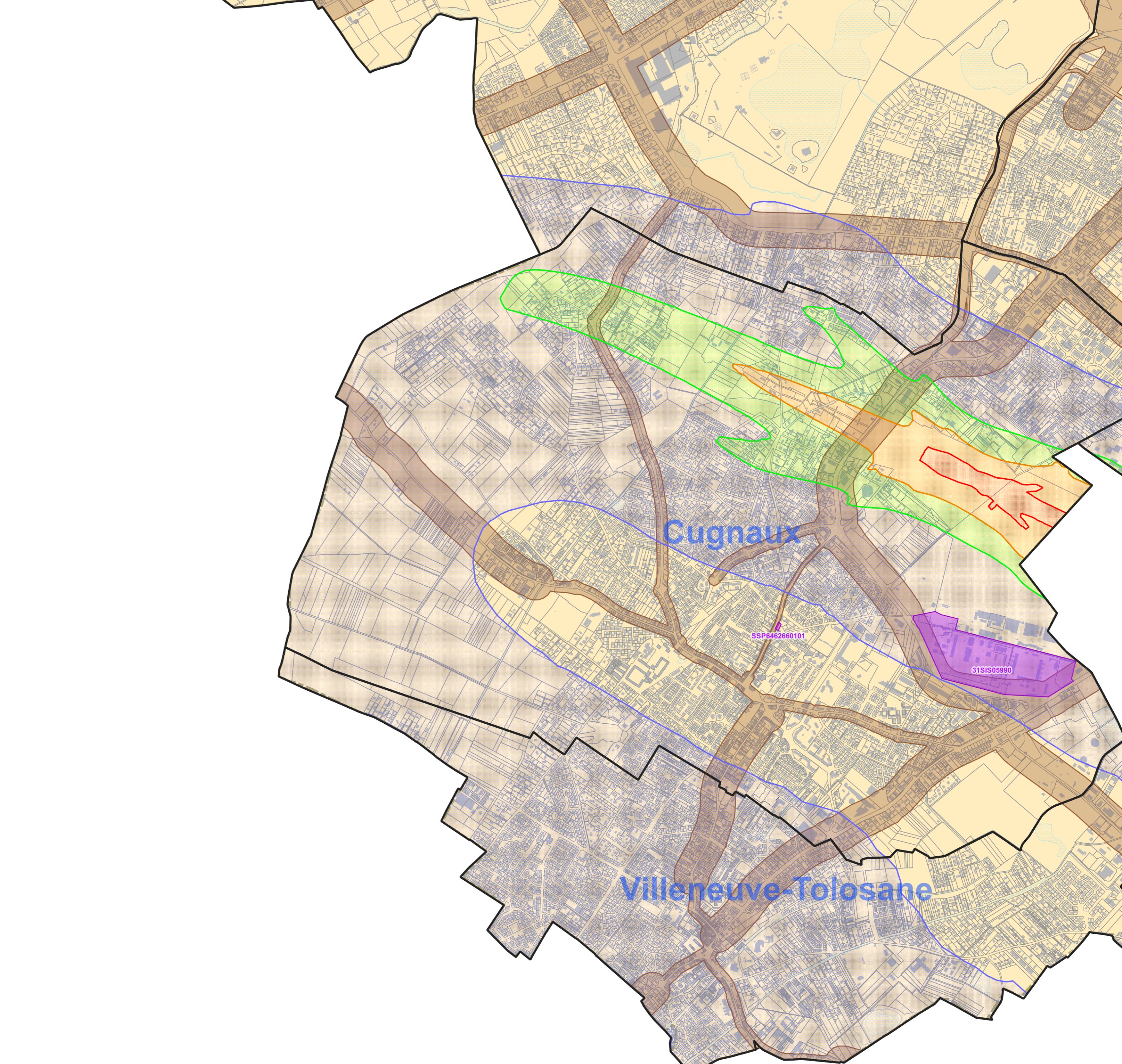



**Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat**

**PLUi-H APPROUVÉ**  
par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

**4 - Annexes**  
**4C - Documents d'information**  
**4C2 - Plan d'information des périmètres liés à l'environnement(2/4)**

**toulouse métropole**





**Plan Local  
d'Urbanisme  
intercommunal  
et Habitat**

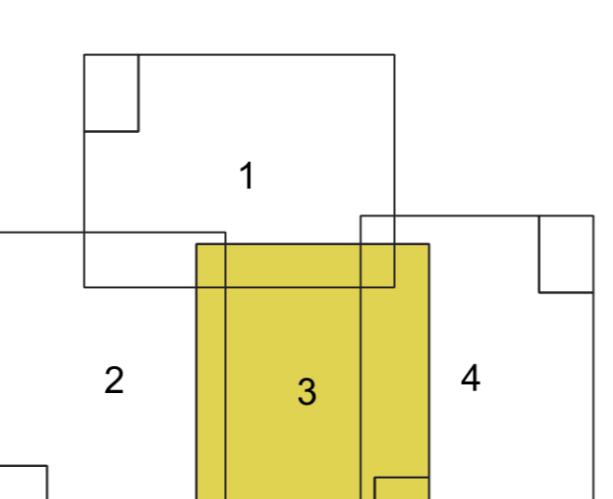
**PLUi-H APPROUVE**  
par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

**4 – Annexes**

**4C - Documents d'information**

**4C2 - Plan d'information des  
périmètres liés à l'environnement (3/4)**

LEGENDE	
Limit de commune	Cours d'eau / Surfaces en eau
Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRNII): se reporter au DGR 3C5 et à l'annexe 4A2	
Plan de Prévention des Risques Naturels Sécheresse (PPRNS) (Annexe 4A2)	
Envolée du zone réglementaire	
Plan de Prévention Mouvements de Terrain (PPRMET) (Annexe 4A2)	
Envolée du zone réglementaire	
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (Annexe 4A2)	
Envolée du zone réglementaire	
Bois ou forêts relevant du régime forestier	
Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (Annexe 4C3)	
Zone A	
Zone B	
Zone C	
Zone D	
Classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres (Annexe 4C4)	
Zone d'application pour les infrastructures routières	
Zone d'application pour les infrastructures ferroviaires	
Zones de surveillance sanitaire : lignes d'isoconcentration en plomb (analyse 2021) (Annexe 4C5)	
Seuil d'intervention (300 mg/kg sol)	
Seuil de vigilance (100 mg/kg sol)	
Obligation Légale de Débroussaillage (Annexe 4C6)	
Zone située à moins de 200 m des secteurs d'âles fort ou très fort	
Secteur d'Information des Solis (Annexe 4C7)	
Zone d'application	



Ce plan représente, à titre informatif, des périmètres établis en application de dispositions indépendantes du PLUi-H. Leur précision et leur exhaustivité ne peuvent être garanties par Toulouse Métropole. Pour toute question, il convient de se référer aux secteurs d'applications et aux mesures prescrites par l'autorité compétente.

Echelle : 1/15000



**PLUi-H APPROUVÉ**  
par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025

**4 – Annexes**

**4C - Documents d'information**  
**4C2 - Plan d'information des**  
**périmètres liés à l'environnement (4/4)**



toulouse métropole

**LEGENDE**

Limité de commune
Cours d'eau / Surfaces en eau
Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRNI): se reporter au DGR 3C5 et à l'annexe 4A2
Plan de Prévention des Risques Naturels Sécheresse (PPRNS) (Annexe 4A2)
Envolée du Zone réglementaire
Plan de Prévention Movements de Terrain (PPRMT) (Annexe 4A2)
Envolée du Zone réglementaire
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (Annexe 4A2)
Envolée du Zone réglementaire
Bois ou forêts relevant du régime forestier
Envolée
Plan d'Exposition au Bruit des aérodromes (Annexe 4C3)
Zone A
Zone B
Zone C
Zone D
Classement d'aire des Infrastructures de Transports Terrestres (Annexe 4C4)
Zone d'application pour les infrastructures routières
Zone d'application pour les infrastructures ferroviaires
Zone de surveillance cantonale : ligne d'excéntrication en plomb (analyse 2021) (Annexe 4C5)
Seuil d'intervention (100 ng/kg) sol
Seuil de vigilance (100 mg/kg) sol
Obligation Légale de Débroussaillage (Annexe 4C5)
Secteur d'aire fort à très fort
Zone située à moins de 200 m des secteurs d'aire fort ou très fort
Secteur d'information des Sols (Annexe 4C7)
Zone d'application

Ce plan n'est pas à titre informatif, des périmètres établis en application de dispositions indépendantes du PLUi-H. Leur précision et leur exhaustivité ne peuvent être garanties par Toulouse Métropole. Pour information, il indique les périmètres de protection et de surveillance établis et leurs propriétés par l'autorité compétente.

Echelle : 1/15000

